

Monsieur; J'ay receu toutes vos lettres, et vous n'ay pas  
peu respondre à cause de mon indisposition et que j'ay peu sous les jours  
des eaux de Spaa, cependant vous vous pourrez bien assurer, qu'encor  
que j'aye signé un Accord avec miscontentement, que pourant la haste  
de mon voyage ne me l'aye pas fait signer sans consideration; Mais  
cela n'a jamais esté pour vous causer de prejudice; les ordres que j'ay  
donnez aux S.<sup>rs</sup> Sonfeldt et Weinman vous apprendront le contraire,  
et en verité Monsieur l'Electeur et moy sommes trop genereuses  
d'abandonner un si fidel serviteur de la maison d'Orange comme  
vous, prenaas plustost en consideration vos bons et vieux meritis, nous  
vous maintiendrons comme il faut. J'aurois signé l'Acte que  
vous m'avez endoyé mais le jugeant tendre plustost en vtre prejudice  
qu'à vostre advantage, j'ay aimé mieux de le garder aupres de moy  
jusques à mon retour à la Haye ou je vous en parleray plus  
particulierement. Quant au Rectorat je suis d'advis avec vous  
que le S.<sup>r</sup> Pilemon le continue pour encor une année. Mais  
vous continuerez, comme je vous en prie votre zèle pour le service  
de mon petit Fils tant que vous vivrez et ainsi vous m'obligerez  
que je seray aussi toute ma vie,

Monsieur,

Vtre bien affectonnée

Amalie Louise

A Aix le 15.<sup>e</sup> Septemb.<sup>r</sup> 1684.

Handwritten text, possibly a signature or date, located at the top center of the page.



